

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Juin 2019**

**OBJET : LOGIREM SA d'HLM : aide départementale pour la 1ère tranche des travaux de réhabilitation de la résidence "Les Comtes" à Port-de-Bouc et réaffectation du solde d'une subvention pour la résidence "La Rousse" à Miramas.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM LOGIREM une subvention de 516 257 € destinée à accompagner la première tranche des travaux d'économie d'énergie de la résidence "Les Comtes" à Port-de-Bouc, pour une dépense éligible TTC de 5 162 573 €;
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe;
- d'autoriser la réaffectation du solde de la subvention accordée par délibération n° 35 du 23 mai 2014, à la SA d'HLM LOGIREM, pour la requalification des espaces extérieurs de la résidence "La Rousse" à Miramas, soit 95 729 € au bénéfice des travaux de réhabilitation réalisés par la LOGIREM sur la même résidence ;
- d'approuver les affectations et modifications d'affectation comme indiqué en annexe III à V du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**

